Fiche de poste Responsable des sauveteurs aquatiques

Le/la responsable organise le travail, contrôle la présence des sauveteurs et distribue les tâches à accomplir sur les 6 plages du lac du Der en période estivale. Il choisit la flamme en fonction des conditions météorologiques, il est responsable des prestations (la surveillance, le sauvetage, les soins, la recherche d'enfants égarés…) fournies par les sauveteurs, il résout les problèmes aussi bien techniques que relationnels entre les membres de son équipe.

Missions – Activités principales du poste

Missions de responsable des sauveteurs

- Encadrer les sauveteurs
- Vérifier les plannings de travail établis par la direction
- Vérifier les postes de secours avant et pendant la période de surveillance : propreté,

matériels, sacs de secours..

- Faire respecter la discipline au sein des postes de secours
- Effectuer des contrôles sur les différentes plages pendant la surveillance
- Alerter la direction des problèmes et dysfonctionnements rencontrés
- Effectuer à la fin de la saison des entretiens individuels avec chaque

sauveteur

- Rédiger le compte-rendu de fin de saison pour l'ensemble des plages : points à améliorer,
- bilan de la saison.

Missions de surveillance

- Assurer la sécurité du public dans les zones de plage et baignade surveillées en respectant le règlement interne d'organisation de la surveillance des plages susvisées, la loi régissant la surveillance des baignades, les diverses procédures (en cas de noyade, en cas de disparition), du début de surveillance (ouverture du poste de secours) à la fin de surveillance (fermeture du poste de secours)
- Sécuriser les zones de baignade
- Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Dispenser les premiers soins
- Faire respecter les arrêtés municipaux et/ou Préfectoraux affichés sur le poste de secours (par exemple : interdire les chiens sur la plage, les jeux dangereux, etc.)
- Veiller à l'entretien (nettoyage) des postes de secours et au bon usage de l'ensemble du matériel attribué
- Tenir la main courante du poste de secours (noter les incidents et accidents, les soins donnés aux personnes, etc.)
- Rédiger les comptes-rendus d'intervention

Rattachement hiérarchique

Il exerce son activité sous l'autorité hiérarchique de la direction du Syndicat du Der

Affectation du poste / Lieu de travail :

6 Plages du lac du Der

Contraintes particulières

· Travail le week-end et les jours fériés en fonction du planning de l'ensemble des sauveteurs aquatiques
· Travail en extérieur par tous les temps
· Tenue obligatoire fournie en début de saison par l'employeur
· Respect des matériels confiés pour l'exercice des missions

Formations obligatoires

· Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) ou être titulaire du titre de MNS
· Posséder le PSE1 (premier secours en équipe de niveau 1) et être à jour dans le recyclage et PSE2
. Permis bateau et CRR appréciés.

Compétences requises

Connaître la législation en vigueur régissant la surveillance des baignades
Connaître le règlement interne relatif à l'organisation de la surveillance des baignades ainsi que la procédure en cas de disparition et en cas de noyade
Maîtriser les règles et normes d'hygiène et de sécurité appliquées au domaine de l'activité aquatique.

Savoir-faire / Savoir agir

Accueillir, écouter, comprendre les demandes
Savoir gérer les situations d'urgence
Organiser son travail en fonction des consignes écrites et orales

Savoir être

Etre rigoureux, discret, autonome, disponible et dynamique
Disposer de qualités relationnelles, sens de l'accueil
Capacités au travail en équipe
Sens du service public
Avoir un comportement adapté aux missions exercées
Faire preuve d'un grand sang-froid

Expérience

Expérience exigée en tant que surveillant de baignade.

Rémunérations et avantages :

Salaire selon expérience
Hébergement possible sur place
Durée hebdomadaire de travail 35H00 HEBDO
Horaires de travail : 13H15-19H05
Horaires de surveillance : 13h30 à 19h
1 jour de repos par semaine